



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CROPSAV

Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

- Section santé végétale -

Angers – 18 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

1) Point sur la réforme de la Surveillance Biologique du Territoire

2) Actualités réglementaires :

- 1) Arrêté ministériel du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne,
- 2) Arrêté ministériel du 6 juillet 2021 abrogeant l'arrêté relatif à l'interdiction de plantation et multiplication de certains végétaux sensibles au feu bactérien,
- 3) Arrêté ministériel du 16 avril 2020 listant les organismes nuisibles au titre du 6^e de l'Art L.251-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Conséquences sur les arrêtés préfectoraux de lutte contre le chardon des champs.

3) Actualités phytosanitaires :

- 1) Premier foyer régional de charançons rouges du palmier,
- 2) Foyer du virus de la sharka,
- 3) Premier foyer régional de cochenilles des racines *Ripersiella hibisci*

4) Présentation de la surveillance des organismes réglementés et émergents dans le cadre de la nouvelle réglementation UE relative à la santé des végétaux

5) Exportation vers les pays tiers :

- 1) Conséquences actuelles et futures du BREXIT,
- 2) Déploiement de la certification électronique par l'application TRACES NT



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉFORME DE LA SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Point de situation au 18/11/2021



Baisse constante de budget alloué au dispositif de la Surveillance Biologique du Territoire depuis plusieurs années, mettant en péril la pérennité de celui-ci.

Crédits accordés en 2021 globalement maintenus.

Engagement du ministère de l'Agriculture à produire pour la maquette 2021 (crédits 2022) une réorientation du BSV⁽¹⁾ en lien avec les recommandations de la mission du CGAAER⁽²⁾ /CGEDD⁽³⁾

<https://agriculture.gouv.fr/le-reseau-depidemiosurveillance-decophyto>.

(1) : BSV : Bulletin Santé du Végétal

(2) : CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

(3) : CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement

Relevé de décisions du Comité National d'Epidémiologie (CNE) du 17/12/2020

Comme suite aux recommandations du CGAER et du CGEDD :

- Le CNOPSAV⁽¹⁾ / CROPSAV devient l'instance unique de conception / validation de la stratégie nationale / régionale en matière de santé végétale.
- Les activités des CNE / CRE⁽²⁾ sont intégralement basculées dans ces entités depuis le 01/01/2021.

Nouvelles orientations pour les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) d'ici 2022 :

- Maintien des BSV pour les couples cultures/Organismes Nuisibles (ON) ayant un fort impact Ecophyto [budget Ecophyto]
- Maintien des BSV JEVI⁽³⁾ pour leur intérêt majeur en surveillance du territoire (détection précoce) [budget Etat-BOP206]
- Articulation plus forte du réseau SBT avec la SORE⁽⁴⁾ (observations non officielles) [budget Etat-BOP206]
- Recherche d'autres enjeux (One Health, export, enjeux locaux...).
- Simplification des protocoles d'observations.
- Refonte du système informatique avec un outil de centralisation des données (modélisation, observations...).

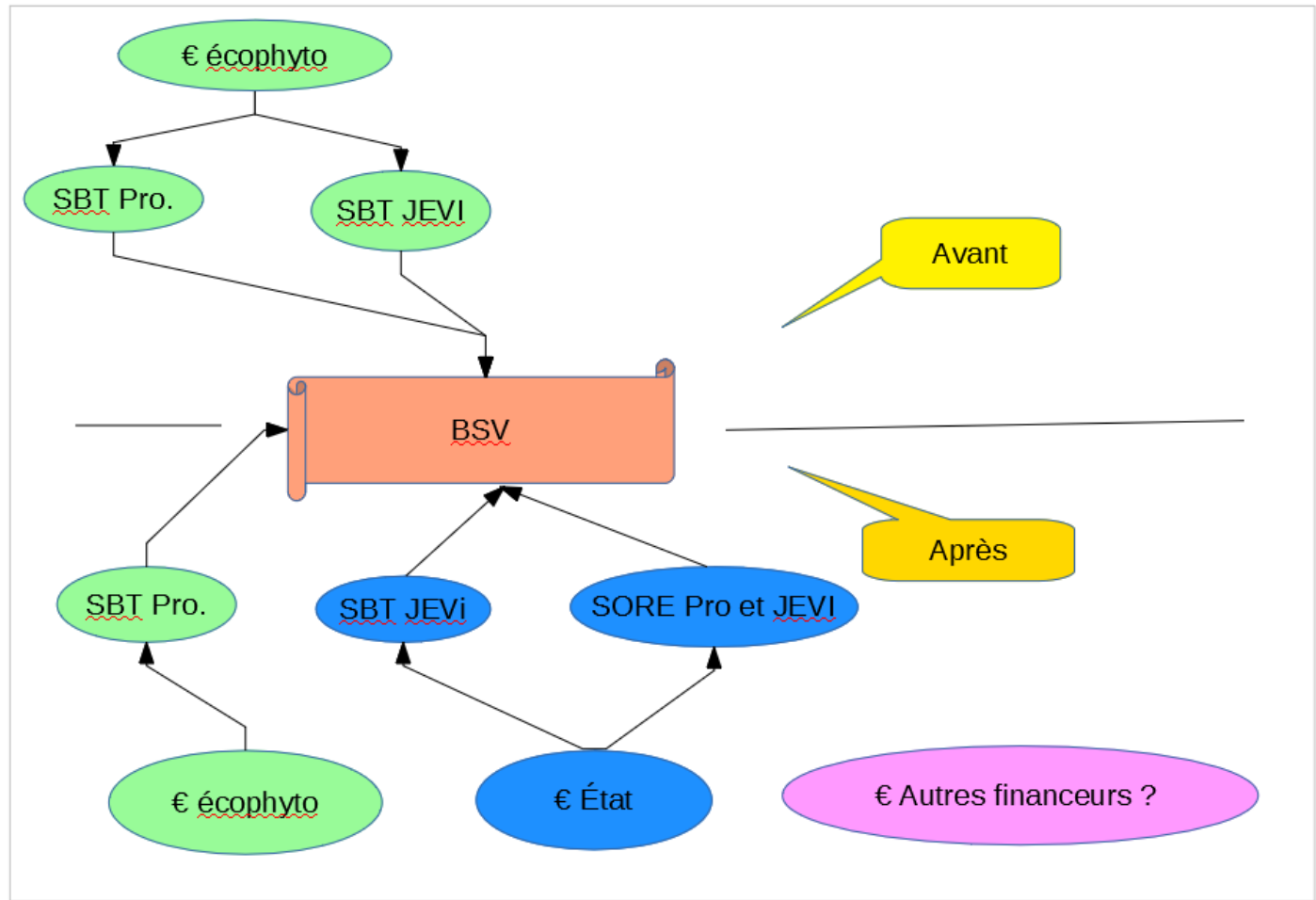
(1) CNOPSAV : Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

(2) CRE : Comité Régional d'Epidémiologie

(3) JEVI : Jardins; Espaces Végétalisés, Infrastructures

(4) SORE : Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents

Evolution et diversification des sources de financement



Priorisation des couples cultures/ON selon les enjeux

LA COMMANDE :

Socle 1 : Enjeu Ecophyto

- Identifier les couples cultures/ON qui représentent un enjeu Ecophyto ; en termes de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.
- Identifier, parmi ces couples, les priorités de suivis selon 3 niveaux (1 = enjeu faible ; 3 = enjeu fort, couple à maintenir absolument car son suivi peut être décisif sur la décision de traitement).

Socle 2 : Autres enjeux identifiés

- Replacer les couples cultures/ON sans enjeu Ecophyto sur d'autres enjeux (exemple : export ; économie de la filière ; One Health...).
- Identifier parmi ces couples les priorités de suivis (3 niveaux).

Socle 3 : Enjeux SORE

- Identifier des organismes réglementés qui pourraient être suivis par des observateurs du réseau SBT.

Priorisation des couples cultures/ON selon les enjeux

LES CONSULTATIONS :

→ Comités Techniques Opérationnels (CTO) organisés avec chacune des filières :

Définir les couples et remplir la matrice de priorisation demandée par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)

→ 2 rencontres avec les exportateurs : sélection des couples à enjeux export

1 avec les filières Vigne/Arboriculture/Ornement

1 avec les filières Grandes Cultures et Maraîchage

Remarque : les exportateurs ont contesté ces consultations en mode « *bottom-up* » (selon consignes de la DGAL), ils auraient préféré des listes élaborées en « *top down* ».

Priorisation des couples cultures/ON selon les enjeux

LES RESULTATS (exemples) :

Socle 1 : Sur Blé, maintien des suivis sur la septoriose et abandon de ceux sur les criocères et le piétin verse.

Socle 2 : Suivi de l'ambrosie (One Health) ; suivi de *Ceratitis capitata* (export de fruits).

Socle 3 : Suivis de *Xylella fastidiosa* sur Vigne et de *Popilla japonica* sur Vigne / Fraisiers / Maïs / Pommiers.

Copie rendue à la DGAL le 1^{er} juillet 2021



Estimation des coûts associés à la SORE et au maintien de la filière JEVI / Budget « Etat »

JEVI (y compris SORE) :

- piégeages/observations basés sur les périodes possibles de suivis :

- piégeages 90€
- + • observations 1548€
- + • formations 1500€
- + • animation 1200€ = **4 338€**

Copie rendue à la DGAL le 15 octobre 2021

- piégeages/observations basés sur les périodes optimales de suivis :

- piégeages 66€
- + • observations 1068€
- + • formations 1500€
- + • animation 1200€ = **3 834€**

- Et ajouter le coût de la filière en fonctionnement actuel, sans la SORE :

- observations 2500€ + Matériels et analyses 1200€ + animation 24 000€ = **27 700€**

→ Travail effectué selon consigne de la DGAL : majoration maximale de 15% du coût d'une observation lorsque lui est associée une surveillance SORE, en concertation avec la CRAPL pour le coût d'une observation hors SORE



**Un gros travail...
qui n'aurait pas été possible sans la participation
active des partenaires et des professionnels**



Merci à tous

Maquette budgétaire ECOPHYTO – SBT 2022

Communication DGAL du 08/09/2021 :

- *Budget national SBT épidémiosurveillance affiché à 6,5 M d'€ (6,6 M d'€ en 2021, 7 M d'€ en 2020).
Budget global intégrant le démarrage des travaux de la plateforme de mutualisation et du système d'information du BSV au cas où des cofinancements ne seraient pas suffisants*
- ▶ *Possibilité que l'enveloppe nationale Ecophyto à ventiler en région soit diminuée de 0 à 300 000€.*

Communication DGAL du 27/10/2021 :

- *Proposition de ventilation budgétaire effectuée auprès de l'Office Français de la Biodiversité par la DGAL pour la mise en œuvre dans les régions (CRA) de l'action « Bulletin de santé du végétal » en 2022. Des explications complémentaires seront fournies lors du CNOPSAV dédié du 30/11/2021.*

Pour les Pays de la Loire : Budget Ecophyto : 347 905€ (Baisse de 30 000 € par rapport à 2021)

Proposition d'organisation pour 2022



Rappel sur les fonctionnements pré-existants :

- 1 CTO en fin d'année N-1 pour chaque filière : bilan de la campagne écoulée + perspectives
- 1 CRE en début d'année N : Bilan de l'année N-1 en termes d'observations/suivis et de supervision + perspectives pour la nouvelle campagne + annonce du budget année N.
- 1 CRE en amont à l'automne N-1 : si grosses difficultés pressenties (baisse de budget...) avec besoin d'arbitrage

Propositions :

Réunion d'un groupe de travail au format des ex-CRE : « CRSBT » ?

Dont le rôle serait de préparer des propositions à valider en CROPSAV

OU

Réunion de CROPSAV spécial SBT minimum une fois par an ?

Votre avis ?

